

Règlement relatif à la publication de vos écrits sur le site du CIQ Arenc-Villette

Une nouvelle rubrique sur le site du CIQ Arenc-Villette a été créée : « Ma Plume »

Vous avez une plume de romancier ou de romancière, la sensibilité d'un poète ou d'une poétesse ou, tout simplement, vous aimez écrire des « Histoires », eh bien, cette rubrique est faite pour vous.

**Alors, tentez l'aventure de l'écriture.
À vos plumes !**

Petits* et grands peuvent participer, même s'ils ne font pas parties du secteur géographique du CIQ Arenc-Villette.

Les écrits peuvent prendre les formes suivantes :

- roman ;
- conte ;
- nouvelle ;
- poème.

Pour les romans, l'intrigue doit être située à Marseille et l'écrit doit être accompagné d'un synopsis.

Pour les contes et les nouvelles, vous avez toute liberté ; l'écrit doit cependant, là encore, être accompagné d'un synopsis.

Pour les poèmes, vous avez une liberté totale.

Le CIQ se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout écrit, sans avoir à motiver la raison.

Il appartient aux participants de protéger leurs écrits afin de préserver leurs droits d'auteur. Le CIQ ne saurait, en aucun cas, être responsable d'un éventuel détournement des droits d'auteur et autres droits.

Le rédacteur est seul responsable du contenu des écrits qu'il propose au CIQ. En aucun cas le CIQ, ainsi que l'administrateur du site, ne sera considéré comme responsable du contenu d'un écrit.

Le CIQ, ainsi que l'administrateur du site, ne sera en aucun cas considéré comme responsable de la perte des données. Il appartient aux participants de procéder à des copies.

Du seul fait de la proposition de leurs écrits, les participants garantissent le CIQ Arenc-Villette et l'administrateur du site contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des écrits présentés, ainsi que les éventuels droits d'auteur et ou droits annexes liés aux écrits présentés par les participants.

Le fait de déposer ses écrits implique, pour tous les participants, de reconnaître au CIQ le droit de publier leur texte sur le site et de mettre ce recueil à disposition des lecteurs, par tous les moyens qui sont en possession du CIQ et, cela, sans aucune

perception de droits financiers ou autres, ceux-ci étant cédés automatiquement au CIQ.

Les participants devront envoyer l'intégralité de leur texte (roman, conte, nouvelle, poème) sous format numérique Word, en .doc ou .docx.

Les textes devront être rédigés en bon français et être expurgés de toute faute d'orthographe et de grammaire. Le CIQ ne saurait, en aucun cas, effectuer une quelconque correction.

Règles :

- Roman : nombre de pages A4 mini 20 maxi 300.
- Nouvelle: nombre de pages A4 mini 1 maxi 20.
- Poème : nombre de pages A4 mini 1 maxi 5.
- Le nombre de pages est à plus ou moins 5%
- Caractères ARIAL Mini 12 Max 16 Couleur noir
- Marges, toutes à 2 cm
- Le texte ne doit comporter aucune photo ou image.

Sont interdits :

- Les écrits à caractère pornographique et pédopornographique.
- Les écrits racistes, xénophobes, révisionnistes, faisant l'apologie de crime de guerre, discriminant ou incitant à la haine à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes en raison de leurs origines, leur ethnie, leurs croyances ou leur mode de vie.
- Les écrits à caractère insultant, violent, menaçant, au contenu choquant ou portant atteinte à la dignité humaine.
- Les écrits diffamatoires.
- Les écrits bafouant le droit d'auteur, le droit à l'image et le droit au respect de la vie privée.
- Les écrits ayant pour but de nuire au site en générant une mauvaise ambiance ou un mauvais esprit.
- Les liens de parrainage et les publicités, qu'ils soient commerciaux ou non. Aucun lien ou caractère promotionnel ne peut être inséré dans les écrits.
- De manière plus générale, sont prohibés tous les écrits contraires aux lois en vigueur en France, ou contraire à l'éthique du CIQ et à ses règles .

Dans tous les cas, le CIQ Arenc-Villeter se réserve le droit de refuser tout écrit sans avoir en motiver la raison.

* Les mineurs doivent obtenir l'autorisation de leurs représentants légaux.